

SICAV de droit français

**LAZARD PATRIMOINE
CROISSANCE**

RAPPORT ANNUEL

au 31 mars 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	8
5. Certification du Commissaire aux Comptes	13
6. Comptes de l'exercice	20
7. Texte des résolutions	78
8. Annexe(s)	79
Caractéristiques de l'OPC	80
Information SFDR	89
Loi Energie Climat (LEC)	100

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Sicav **LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE** (Code ISIN : FR0000292302), en date du 09/07/2024, a décidé la modification de l'article 27 des Statuts « Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables » :

- Le terme « résultat net » a été remplacé par le terme « **revenu net** » dans la documentation juridique de la SICAV, conformément à la rédaction de l'article L.214-17-2 du COMOFI sur les sommes distribuables.

➤ **Date d'effet : 10/07/2024**

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
Mme Aurélia Verchère <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance - Président Directeur Général de la Sicav Phima - Président Directeur Général de la Sicav Salix - Président Directeur Général de la Sicav T3SO - Administrateur de la Sicav Emaxva
M. Philippe Ducret	4	- Administrateur de la Sicav Objectif Sélection - Administrateur de la Sicav Objectif Monde Sicav - Administrateur de la Sicav Objectif Stratégie Long Terme - Administrateur de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance
M. Christian Panhard <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Président Directeur Général Administrateur de la Sicav Sofibal - Président du Conseil d'Administration de la Sicav Lazard Japon - Directeur Général Administrateur de la Sicav Objectif Finance Investissements - Directeur Général Administrateur de la Sicav Haussmann Argenson - Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance
M. Frédéric Buzaré <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	5	- Président du Conseil d'administration de la Sicav 54 Patrimoine - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Patrimoine Croissance - Administrateur de la Sicav Lazard Actions US Concentré - Administrateur de la Sicav Gamica - Administrateur de la Sicav Emaxva

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de :

Action C : 0,09%

Action D : 0,09%

Action M : 1,54%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de :

Action C : 2,34%

Action D : 2,34%

Action M : 2.34%

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

La croissance économique mondiale a fait preuve de résistance, principalement grâce aux bonnes performances de l'économie américaine et au renforcement des mesures de soutien en Chine. En revanche, les performances économiques ont été moins bonnes en Europe : les consommateurs se sont montrés très prudents et l'économie allemande a continué de rencontrer des difficultés, des tendances exacerbées par les troubles politiques en France et en Allemagne. En parallèle, l'inflation a continué de baisser, permettant aux principales banques centrales d'amorcer des baisses de taux directeurs, à l'exception notable du Japon, qui a mis fin à sa politique de taux négatifs. Cette configuration d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale avait constitué un environnement porteur pour les actifs risqués en 2024. Toutefois, l'environnement économique a connu d'importants changements au premier trimestre 2025. Alors que de nombreux investisseurs anticipaient que le retour au pouvoir de Donald Trump allait renforcer la thématique de l'exceptionnalisme américain, le scénario a été tout autre. Sa politique commerciale s'est révélée chaotique et l'économie américaine a commencé à montrer des signes de ralentissement. À l'inverse, le sentiment à l'égard de l'Europe s'est nettement amélioré, soutenu par des publications économiques meilleures que prévu, la clarification de la situation politique et l'annonce d'un plan de relance budgétaire historique en Allemagne. Ce contexte a engendré beaucoup de volatilité sur les marchés.

Economie

La croissance américaine est restée soutenue à +2,5% en glissement annuel au quatrième trimestre 2024. Cependant, des doutes sur la solidité de l'économie ont émergé au premier trimestre 2025, en raison de la guerre commerciale menée par Donald Trump, du ralentissement de la consommation des ménages et de la chute des indices de confiance. Le marché du travail a néanmoins fait preuve de résilience : les créations d'emplois se sont maintenues à un niveau satisfaisant et le taux de chômage est resté bas, à 4,2%. L'inflation a ralenti pour atteindre +2,4% sur un an et +2,8% hors énergie et alimentation.

Après avoir maintenu son taux directeur entre 5,25% et 5,50% pendant plus d'un an, la Fed a amorcé un assouplissement de sa politique monétaire en septembre 2024 avec une première baisse de taux de -50 points de base. Elle a ensuite procédé à deux baisses de taux de -25 points de base en novembre et décembre 2024, portant le taux directeur entre 4,25% et 4,50% à la fin de la période. En mars 2025, la Fed a annoncé un ralentissement du rythme de réduction de son bilan.

Depuis le début de son mandat en janvier 2025, Donald Trump a mené une politique protectionniste très offensive, avec des dispositifs variés selon les pays et les secteurs, des décisions soudaines, des suspensions temporaires et des exemptions, rendant l'ensemble très confus. Après l'imposition de droits de douane de 25% sur les produits en provenance du Mexique et du Canada, ces droits ont été suspendus pendant trente jours, puis réintroduits pendant deux jours avant que des exemptions ne soient finalement accordées pour les produits respectant les règles d'origine de l'accord de libre-échange entre les trois pays. Par ailleurs, les droits de douane sur les importations en provenance de Chine ont été augmentés de 20 points de% à environ 30%. En outre, des droits de douane universels ont été fixés à 25% sur l'acier, l'aluminium et les voitures.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a été modérée à +1,2% en glissement annuel au quatrième trimestre 2024, avec des évolutions dispersées entre les grandes économies : +3,4% en Espagne, +0,6% en France et en Italie, et -0,2% en Allemagne. Le taux de chômage a atteint un nouveau point bas historique à 6,1% tandis que l'inflation a ralenti à +2,2% sur un an et +2,4% hors énergie et alimentation.

La BCE a lancé un cycle d'assouplissement de sa politique monétaire en réduisant son taux de dépôt de -25 points de base à six reprises, le portant à 2,50% à la fin de la période.

Le sentiment à l'égard de l'économie européenne s'est nettement amélioré au premier trimestre 2025, soutenu par des publications économiques meilleures que prévues et par l'annonce, début mars, d'un plan de relance budgétaire historique en Allemagne. Celui-ci prévoit la création d'un fonds de 500 milliards d'euros (11,6% du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Länder d'augmenter leur déficit. La clarification de la situation politique a également participé à une amélioration du sentiment.

En France, après les élections européennes de mai 2024, où la coalition sortante a conservé sa majorité, Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée nationale le 9 juin 2024, entraînant des élections législatives anticipées. Ces élections ont abouti à un parlement sans majorité absolue. Michel Barnier a été nommé Premier ministre le 5 septembre 2024, mais a été renversé par une motion de censure le 4 décembre 2024. François Bayrou lui a succédé le 13 décembre 2024.

En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a perdu le vote de confiance des députés le 16 décembre 2024, après le départ du FDP de la coalition gouvernementale en novembre 2024. Cette défaite a ouvert la voie à des élections fédérales anticipées le 23 février 2025. La CDU/CSU est arrivée en tête, mais sans majorité absolue, nécessitant la formation d'une coalition gouvernementale.

En Chine, la croissance du PIB s'est stabilisée à +5,4% en glissement annuel au quatrième trimestre 2024. La crise immobilière et le ralentissement de la consommation des ménages ont freiné la demande intérieure, mais les exportations ont été particulièrement dynamiques, générant un excédent commercial proche de 1000 milliards de dollars. En même temps, le déflateur du PIB a enregistré sa plus longue période de baisse depuis la fin des années 90 pour s'établir à -0,8% en glissement annuel au quatrième trimestre 2024.

Dans ce contexte, les autorités ont présenté à partir de septembre 2024 un ensemble de mesures pour soutenir l'économie et les marchés financiers. Ces mesures incluent un soutien à la demande de logements, un assouplissement de la politique monétaire et une relance budgétaire, pour stimuler la consommation des ménages, restructurer la dette des gouvernements locaux et recapitaliser les banques publiques.

En mars 2025, les « deux sessions » annuelles du PCC ont confirmé le virage en direction d'une politique économique plus favorable à la croissance. L'objectif de croissance a été fixé à « environ 5% » pour 2025 et la cible de déficit a été portée à 4% du PIB, un plus haut depuis 30 ans.

POLITIQUE DE GESTION

Sur les douze derniers mois, l'indice MSCI World All Country en dollar a progressé de +5,6%. Les performances ont été contrastées selon les régions : le S&P 500 a progressé de +6,8%, le MSCI des pays émergents de +5,6% et l'Euro Stoxx de +4,3%. À l'inverse, le Topix a reculé de 4,0% et le CAC 40 de 5,1%.

La volatilité des marchés actions est restée globalement contenue au cours de l'année 2024, à l'exception d'un pic de courte durée durant l'été. L'optimisme autour d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et la forte progression des méga capitalisations technologiques, portée par l'IA, ont constitué des moteurs de soutien importants, surtout aux États-Unis. Les marchés émergents ont bénéficié d'un rebond des actions chinoises en fin d'année, en réponse aux annonces de soutien. Au Japon, les actions ont été portées par des réformes favorables aux entreprises et par la dépréciation du yen. En France, les marchés ont souffert des incertitudes politiques et du ralentissement chinois, qui a pesé sur le secteur du luxe.

La volatilité a fortement augmenté au premier trimestre 2025. Alors que les actions américaines avaient nettement surperformé les actions européennes, la tendance s'est inversée. Les inquiétudes concernant la croissance américaine et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle ont conduit les investisseurs à réévaluer leurs anticipations sur les marchés américains, entraînant une forte correction des « Sept Magnifiques » qui avaient atteint des niveaux de valorisation très élevés.

En parallèle, l'Euro Stoxx a nettement progressé, porté par les secteurs les plus cycliques (banques, consommation discrétionnaire...) et ceux susceptibles de bénéficier d'une résolution du conflit en Ukraine, via la baisse des coûts de l'énergie (industrie, matériaux de base...).

La volatilité a été forte sur les marchés obligataires. Aux États-Unis, le taux à 10 ans du Trésor a évolué dans une fourchette comprise entre 3,62% et 4,79% pour terminer stable en fin de période à 4,21%. En zone euro, le taux à 10 ans de l'État allemand a fluctué entre 2,03% et 2,89%, pour finir en hausse de +44 points de base sur la période, à 2,74%. Le 5 mars 2025, il a bondi de +30 points de base en une seule séance — sa plus forte progression journalière depuis la réunification allemande de 1990 — à la suite de l'annonce du plan de relance budgétaire. En France, la montée de l'incertitude politique a entraîné des turbulences sur la dette de l'État, l'écart de rendement à 10 ans avec l'Allemagne s'écartant de +20 points de base à 71 points de base. À l'inverse, cet écart s'est réduit de -25 points de base en Italie et de -23 points de base en Espagne.

Les mouvements sur les devises ont été marqués, mais les variations sont contenues sur la période. L'euro s'est apprécié de +0,2% face au dollar, tandis qu'il s'est déprécié de -0,7% contre le yen, de -2,1% face à la livre sterling, et de -1,7% contre le franc suisse. Selon l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -4,1% face au dollar.

S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a baissé de -2,5%. Le prix du baril de Brent a est passé de 86 dollars à 76 dollars, soit une baisse de -12,4%.

Tenant compte de la résilience de l'économie américaine l'exposition aux actions de l'OPC a été augmentée au cours de l'exercice (85,78% au 31 mars 2025).

Le solde était investi pour l'essentiel en obligations (4,03% au 31 mars 2025) et en placements de court terme.

Parmi les principales opérations de l'exercice, nous pouvons noter :

Achats : Alphabet – Relx – Brenntag – Epiroc – Amazon – Medtronic

Ventes : Carrefour - Danone

Renforcements : Heineken – Merck KGaA -Total -AstraZeneca - Unilever

Allègements : LVMH – Givaudan – M6 - Hermès

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
Ofi Invest ISR Monétaire CT C	55 827 374,54	135 293 455,91
AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART I C	21 098 203,02	99 832 221,64
LAZARD EURO MONEY MARKET-B	14 245 101,36	23 029 484,09
ASTRAZENECA PLC	20 967 925,35	-
ZOETIS INC	19 181 919,72	-
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC USD	17 811 682,47	-
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	14 676 996,00	-
MEDTRONIC PLC	13 920 365,05	-
DANONE	-	12 911 401,85
LAZARD SMALL CAPS FRANCE PART A	-	12 693 596,50

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin.

La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

10 avenue Percier
75008 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 06 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

10 avenue Percier
75008 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le 06 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	466 862 363,33
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	466 862 363,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	258 246 746,07
OPCVM	254 799 236,07
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	3 447 510,00
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I) (*)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	725 109 109,40
Créances et comptes d'ajustement actifs	9 961 825,08
Comptes financiers	1 717 305,36
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	11 679 130,44
Total de l'actif I+II	736 788 239,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	729 501 900,47
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	1 413,17
Résultat net de l'exercice	873 309,52
Capitaux propres I	730 376 623,16
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	730 376 623,16
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C) (*)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6 272 660,93
Concours bancaires	138 955,75
Sous-total autres passifs IV	6 411 616,68
Total Passifs : I+II+III+IV	736 788 239,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	10 780 952,33
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	31 281,21
Produits sur parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	-
Sous-total produits sur opérations financières	10 812 233,54
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-59 267,53
Sous-total charges sur opérations financières	-59 267,53
Total revenus financiers nets (A)	10 752 966,01
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-11 390 343,94
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-11 390 343,94
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-637 377,93
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	90 862,70
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-546 515,23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	52 124 392,81
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 759 749,44
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	50 364 643,37
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-2 000 333,05
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	48 364 310,32

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-48 027 275,09
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	59 759,58
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-47 967 515,51
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 023 029,94
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-46 944 485,57
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-
Impôt sur le résultat V (*)	-
Résultat net I + II + III + IV + V	873 309,52

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% FTSE Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% ICE BofAML Euro Government Index. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

Le prospectus/règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	693 603 639,81	701 545 746,23	698 701 308,38	761 787 624,17	730 376 623,16
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C en EUR					
Actif net	647 329 932,30	651 300 134,48	641 670 764,45	699 346 485,02	666 840 550,53
Nombre de titres	1 489 262,993	1 352 763,932	1 317 016,806	1 315 501,616	1 253 236,992
Valeur liquidative unitaire	434,66	481,45	487,21	531,61	532,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,03	35,19	26,97	12,27	35,23
Capitalisation unitaire sur revenu	0,82	-3,88	-0,80	-1,82	-0,55
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D en EUR					
Actif net	46 273 707,51	50 244 030,51	47 273 103,57	49 027 445,34	48 653 574,83
Nombre de titres	206 691,000	206 058,886	207 797,886	209 214,679	212 370,983
Valeur liquidative unitaire	223,87	243,83	227,49	234,34	229,09
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	3,62	17,92	12,98	5,49	15,22
Distribution unitaire sur revenu	0,44	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire	0,09	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-1,94	-0,25	-0,75	-0,21
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M en EUR					
Actif net	-	1 581,24	9 757 440,36	13 413 693,81	14 882 497,80
Nombre de titres	-	106,6660	641 071,7189	796 304,6541	870 075,9924
Valeur liquidative unitaire	-	14,82	15,22	16,84	17,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	0,01	0,83	0,38	1,12
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-	0,18	0,16	0,22

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM/FIA/Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les OPC datés. Pendant la période de souscription l'OPC sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture de l'OPC au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- o **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- o **type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions/Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. Les comptes sont présentés selon les dispositions réglementaires relatives à l'établissement et à la publication des comptes des organismes de placement collectif.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

Actif brut

x taux de frais de fonctionnement et de gestion

x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente

365 (ou 366 les années bissextiles)

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de l'OPC versé intégralement à la société de gestion.

L'OPC effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	C	1,480%	
		D	1,480%	
		M	0,05%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les	0,020%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les actions	4,50%	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, obligations, titres de créance, change	De 0 à 0,40%
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	C, D	25% de la surperformance au-delà de l'indice composite de référence	
		M	Néant	

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/04/2022. A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 25% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/03/2023.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	Distribution	Distribution
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	761 787 624,17
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	93 387 299,91
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-125 411 411,22
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-637 377,93
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	50 364 643,37
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-47 967 515,51
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-1 146 639,63
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	730 376 623,16

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C		
Actions souscrites durant l'exercice	164 669,262	88 184 675,84
Actions rachetées durant l'exercice	-226 933,886	-122 176 675,42
Solde net des souscriptions/rachats	-62 264,624	-33 991 999,58
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 253 236,992	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D		
Actions souscrites durant l'exercice	4 014,304	927 563,66
Actions rachetées durant l'exercice	-858,000	-203 978,91
Solde net des souscriptions/rachats	3 156,304	723 584,75
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	212 370,983	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M		
Actions souscrites durant l'exercice	250 700,2660	4 275 060,41
Actions rachetées durant l'exercice	-176 928,9277	-3 030 756,89
Solde net des souscriptions/rachats	73 771,3383	1 244 303,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	870 075,9924	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C FR0000292302	Capitalisation	Capitalisation	EUR	666 840 550,53	1 253 236,992	532,09
LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D FR0013295599	Distribution	Distribution	EUR	48 653 574,83	212 370,983	229,09
LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M FR0014008GH9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 882 497,80	870 075,9924	17,10

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ETATS-UNIS +/-	ROYAUME-UNI +/-	ALLEMAGNE +/-	IRLANDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	466 862,36	159 229,19	67 641,17	63 008,16	59 968,30	38 000,28
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	466 862,36					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 717,31	-	-	-	1 717,31
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-138,96	-	-	-	-138,96
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		-	-	-	1 578,35

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 717,31	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-138,96	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 578,35	-	-	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	105 641,45	43 744,16	24 328,51	7 413,35	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	87,48	-	229,24	-	-
Comptes financiers	3,62	-	-	-	1 713,69
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	105 732,55	43 744,16	24 557,75	7 413,35	1 713,69

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements/style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010828913	LAZARD ALPHA EURO I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	4 286 709,00
FR0010586024	LAZARD DIVIDEND C	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	3 320 400,00
FR0011042811	LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	7 628 100,00
FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	7 455 280,00
FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	80 789 100,00
FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	4 400 322,40
FR0012044519	LAZARD INNOVATION Part IC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	5 828 500,00
FR0000004012	LAZARD JAPON AC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	9 506 000,00
FR001400GLN6	LAZARD WELL BEING EC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	3 447 510,00
FR0013305844	NORDEN SMALL TC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	11 041 200,00
FR0000299356	NORDEN SRI	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	6 544 500,00
FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET-B	Lazard Frères Gestion SAS	Monétaire Euro	France	EUR	43 043 331,71
FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	Lazard Frères Gestion SAS	Monétaire Euro	France	EUR	25 680 390,90
FR0010751008	LAZARD EURO CREDIT SRI - Action RC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	4 271 992,19
FR0000027609	LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	4 250 864,53
FR0010952788	LAZARD CAPITAL FI SRI - Part PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	6 033 100,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements/style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	14 912 760,00
IE000OU03BU9	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC USD	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Actions internationales	Irlande	USD	15 806 685,34
Total						258 246 746,07

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	5 187 064,95
	Souscriptions à recevoir	4 213 133,59
	Coupons et dividendes en espèces	561 626,54
Total des créances		9 961 825,08
Dettes		
	Achats à règlement différé	1 088 939,77
	Rachats à payer	4 211 638,22
	Frais de gestion fixe	972 082,94
Total des dettes		6 272 660,93
Total des créances et des dettes		3 689 164,15

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	10 644 596,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	735 833,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	9 914,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			258 246 746,07
	FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	80 789 100,00
	FR0010365288	Lazard Actions Emergentes I	4 400 322,40
	FR0010828913	LAZARD ALPHA EURO I	4 286 709,00
	FR0010952788	LAZARD CAPITAL FI SRI - Part PVC EUR	6 033 100,00
	FR0010586024	LAZARD DIVIDEND C	3 320 400,00
	FR0010751008	LAZARD EURO CREDIT SRI - Action RC EUR	4 271 992,19
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET-B	43 043 331,71
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	14 912 760,00
	FR0000027609	LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	4 250 864,53
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	25 680 390,90
	FR0012044519	LAZARD INNOVATION Part IC	5 828 500,00
	FR0011042811	LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	7 628 100,00
	FR0000004012	LAZARD JAPON AC EUR	9 506 000,00
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	7 455 280,00
	IE000OU03BU9	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC USD	15 806 685,34
	FR001400GLN6	LAZARD WELL BEING EC EUR	3 447 510,00
	FR0013305844	NORDEN SMALL TC	11 041 200,00
	FR0000299356	NORDEN SRI	6 544 500,00
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			258 246 746,07

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-546 515,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-
Revenus de l'exercice à affecter	-546 515,23
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-546 515,23

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-699 925,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-699 925,37
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-699 925,37
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-699 925,37
Total	-699 925,37
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-45 317,23
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-45 317,23
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-45 317,23
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-45 317,23
Total	-45 317,23
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	198 727,37
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	198 727,37
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	198 727,37
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	198 727,37
Total	198 727,37
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	48 364 310,32
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	48 364 310,32
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 413,17
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	48 365 723,49

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	44 153 407,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	44 153 407,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	44 153 407,26
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	44 153 407,26
Total	44 153 407,26
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 231 515,47
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 231 515,47
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 413,17
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 232 928,64
Affectation :	
Distribution	3 232 286,36
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	642,28
Capitalisation	-
Total	3 232 928,64
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	212 370,983
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	15,22

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	979 387,59
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	979 387,59
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	979 387,59
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	979 387,59
Total	979 387,59
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			466 862 363,33	63,92
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			466 862 363,33	63,92
Boissons			27 376 000,00	3,75
HEINEKEN NV	EUR	230 000	17 337 400,00	2,38
PERNOD RICARD	EUR	110 000	10 038 600,00	1,37
Conglomérats industriels			6 357 000,00	0,87
SIEMENS AG-REG	EUR	30 000	6 357 000,00	0,87
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			14 924 236,25	2,04
VISA INC-CLASS A SHARES	USD	46 000	14 924 236,25	2,04
Equipements et fournitures médicaux			38 624 218,52	5,29
ESSILORLUXOTTICA	EUR	89 112	23 650 324,80	3,24
MEDTRONIC PLC	USD	180 000	14 973 893,72	2,05
Equipements et instruments électroniques			7 779 200,00	1,07
LEGRAND SA	EUR	80 000	7 779 200,00	1,07
Logiciels			31 333 138,68	4,29
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	300 000	10 482 000,00	1,44
MICROSOFT CORP	USD	60 000	20 851 138,68	2,85
Machines			25 715 746,60	3,52
EPIROC AB-A	SEK	400 000	7 413 346,60	1,02
KONE OYJ-B	EUR	360 000	18 302 400,00	2,50
Media			7 900 200,00	1,08
M6-METROPOLE TELEVISION	EUR	570 000	7 900 200,00	1,08
Médias et services interactifs			7 157 933,72	0,98
ALPHABET INC-CL A	USD	50 000	7 157 933,72	0,98
Ordinateurs et périphériques			3 598 662,28	0,49
APPLE INC	USD	17 500	3 598 662,28	0,49
Pétrole et gaz			18 494 600,00	2,53
TOTALENERGIES SE	EUR	310 000	18 494 600,00	2,53
Producteur et commerce d'énergie indépendants			18 739 980,00	2,57
AIR LIQUIDE SA	EUR	107 000	18 739 980,00	2,57
Produits alimentaires			26 274 724,56	3,60
NESTLE SA-REG	CHF	75 000	7 010 724,56	0,96
UNILEVER PLC	EUR	350 000	19 264 000,00	2,64
Produits chimiques			17 781 532,30	2,43
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	185 000	11 026 000,00	1,51
GIVAUDAN-REG	CHF	1 700	6 755 532,30	0,92
Produits de soins personnels			7 199 850,00	0,99
L'OREAL	EUR	21 000	7 199 850,00	0,99

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pharmaceutiques			83 495 780,29	11,43
ASTRAZENECA PLC	GBP	220 000	29 585 708,31	4,05
MERCK KGAA	EUR	115 000	14 559 000,00	1,99
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	34 750	10 562 254,77	1,45
SANOFI	EUR	103 000	10 497 760,00	1,44
ZOETIS INC	USD	120 000	18 291 057,21	2,50
Produits pour l'industrie du bâtiment			4 126 500,00	0,56
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	45 000	4 126 500,00	0,56
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			11 633 600,00	1,59
ASML HOLDING NV	EUR	6 000	3 636 000,00	0,50
STMICROELECTRONICS NV	EUR	400 000	7 997 600,00	1,09
Services aux entreprises			11 554 897,24	1,58
ACCENTURE PLC-CL A	USD	40 000	11 554 897,24	1,58
Services aux professionnels			18 689 077,37	2,56
BUREAU VERITAS SA	EUR	437 000	12 209 780,00	1,67
RELX PLC	GBP	140 000	6 479 297,37	0,89
Services financiers diversifiés			39 497 786,76	5,41
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	103 000	28 026 300,00	3,84
SMURFIT WESTROCK PLC	USD	275 000	11 471 486,76	1,57
Services liés aux technologies de l'information			2 210 400,00	0,30
THALES	EUR	9 000	2 210 400,00	0,30
Sociétés commerciales et de distribution			7 679 153,97	1,05
ASHTREAD GROUP PLC	GBP	155 000	7 679 153,97	1,05
Textiles, habillement et produits de luxe			25 900 000,00	3,55
HERMES INTERNATIONAL	EUR	6 000	14 466 000,00	1,98
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	20 000	11 434 000,00	1,57
Vente par correspondance			2 818 144,79	0,39
AMAZON.COM INC	USD	16 000	2 818 144,79	0,39
TITRES D'OPC			258 246 746,07	35,36
OPCVM			254 799 236,07	34,89
Gestion collective			254 799 236,07	34,89
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	EUR	170 000	80 789 100,00	11,08
Lazard Actions Emergentes I	EUR	40	4 400 322,40	0,60
LAZARD ALPHA EURO I	EUR	6 300	4 286 709,00	0,59
LAZARD CAPITAL FI SRI - Part PVC EUR	EUR	2 500	6 033 100,00	0,83
LAZARD DIVIDEND C	EUR	8 000	3 320 400,00	0,45
LAZARD EURO CREDIT SRI - Action RC EUR	EUR	2 883,15	4 271 992,19	0,58
LAZARD EURO MONEY MARKET-B	EUR	39,176	43 043 331,71	5,89
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	EUR	12 000	14 912 760,00	2,04
LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	EUR	860,762	4 250 864,53	0,58
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	12 039	25 680 390,90	3,52
LAZARD INNOVATION Part IC	EUR	25 000	5 828 500,00	0,80

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	EUR	30 000	7 628 100,00	1,04
LAZARD JAPON AC EUR	EUR	35 000	9 506 000,00	1,30
LAZARD SMALL CAPS EURO I	EUR	8 000	7 455 280,00	1,02
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC USD	USD	165 000	15 806 685,34	2,16
NORDEN SMALL TC	EUR	90 000	11 041 200,00	1,51
NORDEN SRI	EUR	25 000	6 544 500,00	0,90
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			3 447 510,00	0,47
Gestion collective			3 447 510,00	0,47
LAZARD WELL BEING EC EUR	EUR	3 000	3 447 510,00	0,47
Total			725 109 109,40	99,28

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	725 109 109,40
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	11 679 130,44
Autres passifs (-)	-6 411 616,68
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	730 376 623,16

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	EUR	1 253 236,992	532,09
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	EUR	212 370,983	229,09
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE M	EUR	870 075,9924	17,10

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	764 472 780,88	700 113 432,38
Actions et valeurs assimilées	350 299 975,16	328 384 656,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	350 299 975,16	328 384 656,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	982 771,50	993 698,07
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	982 771,50	993 698,07
Titres de créances négociables	982 771,50	993 698,07
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	412 766 325,02	370 039 023,24
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	412 766 325,02	370 039 023,24
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	423 709,20	696 054,08
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	423 709,20	696 054,08
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	426 681,80	499 962,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	426 681,80	499 962,25
COMPTES FINANCIERS	1 552 203,96	1 455 118,29
Liquidités	1 552 203,96	1 455 118,29
TOTAL DE L'ACTIF	766 451 666,64	702 068 512,92

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	746 601 658,60	660 937 284,84
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	2 089,54	906,23
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	17 606 187,69	38 759 289,40
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 422 311,66	-996 172,09
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	761 787 624,17	698 701 308,38
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	423 709,20	641 999,17
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	423 709,20	641 999,17
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	423 709,20	641 999,17
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	1 770 872,10	955 376,51
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 770 872,10	955 376,51
COMPTES FINANCIERS	2 469 461,17	1 769 828,86
Concours bancaires courants	2 469 461,17	1 769 828,86
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	766 451 666,64	702 068 512,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RY EURJPY 0624	4 951 588,41	0,00
EC EURUSD 0624	28 180 989,58	0,00
EC EURUSD 0623	0,00	28 259 612,73
RY EURJPY 0623	0,00	4 966 610,33
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 161 728,61	9 221 206,67
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	22 496,14	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	8 184 224,75	9 221 206,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	192 957,82	176 790,23
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	192 957,82	176 790,23
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	7 991 266,93	9 044 416,44
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	10 430 415,51	10 060 180,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-2 439 148,58	-1 015 763,77
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	16 836,92	19 591,68
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-2 422 311,66	-996 172,09

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les OPC datés. Pendant la période de souscription l'OPC sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture de l'OPC au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuéées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- o **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- o **type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuéées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. Les comptes sont présentés selon les dispositions réglementaires relatives à l'établissement et à la publication des comptes des organismes de placement collectif.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

Actif brut

x taux de frais de fonctionnement et de gestion

x nb jours entre la VL calculée et la VL précédente

365 (ou 366 les années bissextiles)

Ce montant est alors enregistré au compte de résultat de l'OPC versé intégralement à la société de gestion. L'OPC effectue le paiement des frais de fonctionnement et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement ;
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	C	1,480%	
		D	1,480%	
		M	0,05%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,020%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à toutes les actions	4,50%	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, obligations, titres de créance, change	De 0 à 0,40%
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	C, D	25% de la surperformance au-delà de l'indice composite de référence	
		M	Néant	

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son

indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/04/2022. A

l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 25% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas

échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/03/2023.

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 617.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	Distribution	Distribution
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	698 701 308,38	701 545 746,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	80 096 445,19	65 529 489,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-77 978 155,32	-72 687 240,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	16 857 367,43	40 448 676,98
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-204 809,59	-649 553,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 525 899,73	2 057 518,12
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-516 449,84	-3 373 177,46
Frais de transactions	-404 098,87	-845 107,12
Différences de change	760 330,38	1 362 557,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	49 044 507,14	-30 219 757,64
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>196 808 020,32</i>	<i>147 763 513,18</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-147 763 513,18</i>	<i>-177 983 270,82</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-958 355,33	249 454,44
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-279 936,64</i>	<i>678 418,69</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-678 418,69</i>	<i>-428 964,25</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-2 697 216,55	-3 701 535,24
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 439 148,58	-1 015 763,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	761 787 624,17	698 701 308,38

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
Bons du Trésor	982 771,50	0,13
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	982 771,50	0,13
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Change	33 132 577,99	4,35
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	33 132 577,99	4,35
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	982 771,50	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 552 203,96	0,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 469 461,17	0,32
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	982 771,50	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 552 203,96	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 469 461,17	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	41 116 808,01	5,40	9 054 973,98	1,19	0,00	0,00	27 851 648,15	3,66
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	195 384,22	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 495 341,77	0,20	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 469 461,17	0,32
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	4 951 588,41	0,65	28 180 989,58	3,70
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	107 717,58
	Coupons et dividendes en espèces	318 964,22
TOTAL DES CRÉANCES		426 681,80
DETTES		
	Rachats à payer	894 473,20
	Frais de gestion fixe	876 398,90
TOTAL DES DETTES		1 770 872,10
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 344 190,30

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C		
Actions souscrites durant l'exercice	151 082,495	75 617 238,71
Actions rachetées durant l'exercice	-152 597,685	-76 230 735,37
Solde net des souscriptions/rachats	-1 515,190	-613 496,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 315 501,616	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D		
Actions souscrites durant l'exercice	1 477,222	323 131,85
Actions rachetées durant l'exercice	-60,429	-13 974,81
Solde net des souscriptions/rachats	1 416,793	309 157,04
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	209 214,679	
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M		
Actions souscrites durant l'exercice	266 122,3228	4 156 074,63
Actions rachetées durant l'exercice	-110 889,3876	-1 733 445,14
Solde net des souscriptions/rachats	155 232,9352	2 422 629,49
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	796 304,6541	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 729 975,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	691 869,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 570,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,07
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	687 559,87
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			251 426 630,87
	FR0000294613	: LAZARD EUROPE CONCENTRATED ACTION A	4 807 620,00
	FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	79 539 600,00
	FR0010365288	LAZARD ACTIONS EMERGENTES "I	3 925 641,60
	FR0010828913	LAZARD ALPHA EURO SRI I	4 661 300,00
	FR0010952788	LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR	543 382,50
	FR0010586024	LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	6 564 425,00
	FR0010751008	LAZARD EURO CREDIT SRI RC EUR	4 082 021,43
	FR0010941815	LAZARD EURO MONEY MARKET "B	50 128 077,37
	FR0000027609	LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	4 047 879,63
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	25 059 334,23
	FR0011042811	LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	6 011 040,00
	FR0000004012	LAZARD JAPON "A	8 194 200,00
	FR0012044519	LAZARD NNOVATION IC	15 687 750,00
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	13 084 335,00
	FR0010262436	LAZARD SMALL CAPS France "A	13 216 140,00
	FR001400GLN6	LAZARD WELL-BEING ACTION EC EUR	3 495 390,00
	FR0013305844	NORDEN SMALL TC	1 126 774,11
	FR0000299356	NORDEN SRI	7 251 720,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			251 426 630,87

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 422 311,66	-996 172,09
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 422 311,66	-996 172,09

	28/03/2024	31/03/2023
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 396 361,46	-1 060 119,14
Total	-2 396 361,46	-1 060 119,14

	28/03/2024	31/03/2023
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-157 013,80	-53 350,31
Total	-157 013,80	-53 350,31

	28/03/2024	31/03/2023
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	131 063,60	117 297,36
Total	131 063,60	117 297,36

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 089,54	906,23
Plus et moins-values nettes de l'exercice	17 606 187,69	38 759 289,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	17 608 277,23	38 760 195,63

	28/03/2024	31/03/2023
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	16 150 492,57	35 524 829,57
Total	16 150 492,57	35 524 829,57

	28/03/2024	31/03/2023
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D		
Affectation		
Distribution	1 148 588,59	2 697 216,56
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 389,87	2 075,45
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 149 978,46	2 699 292,01
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	209 214,679	207 797,886
Distribution unitaire	5,49	12,98

	28/03/2024	31/03/2023
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	307 806,20	536 074,05
Total	307 806,20	536 074,05

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	589 545 659,73	693 603 639,81	701 545 746,23	698 701 308,38	761 787 624,17
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C en EUR					
Actif net	552 732 606,60	647 329 932,30	651 300 134,48	641 670 764,45	699 346 485,02
Nombre de titres	1 619 909,702	1 489 262,993	1 352 763,932	1 317 016,806	1 315 501,616
Valeur liquidative unitaire	341,21	434,66	481,45	487,21	531,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,39	7,03	35,19	26,97	12,27
Capitalisation unitaire sur résultat	1,22	0,82	-3,88	-0,80	-1,82
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D en EUR					
Actif net	36 813 053,13	46 273 707,51	50 244 030,51	47 273 103,57	49 027 445,34
Nombre de titres	204 116,000	206 691,000	206 058,886	207 797,886	209 214,679
Valeur liquidative unitaire	180,35	223,87	243,83	227,49	234,34
Distribution unitaire sur +/- values nettes	4,46	3,62	17,92	12,98	5,49
Distribution unitaire sur résultat	0,69	0,44	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,16	0,093	0,00	0,00	0,00 (*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-1,94	-0,25	-0,75
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M en EUR					
Actif net	0,00	0,00	1 581,24	9 757 440,36	13 413 693,81
Nombre de titres	0,00	0,00	106,6660	641 071,7189	796 304,6541
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	14,82	15,22	16,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,01	0,83	0,38
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,18	0,16

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	42 000	7 965 300,00	1,05
MERCK KGA	EUR	46 000	7 525 600,00	0,99
TOTAL ALLEMAGNE			15 490 900,00	2,04
ETATS-UNIS				
APPLE INC	USD	17 500	2 778 611,11	0,36
MICROSOFT CORP	USD	38 000	14 803 111,11	1,94
TOTAL ETATS-UNIS			17 581 722,22	2,30
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	200 000	8 628 000,00	1,14
TOTAL FINLANDE			8 628 000,00	1,14
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	103 500	19 958 940,00	2,62
AXA	EUR	185 000	6 440 775,00	0,84
BNP PARIBAS	EUR	144 000	9 483 840,00	1,25
BUREAU VERITAS SA	EUR	437 000	12 358 360,00	1,62
CARREFOUR	EUR	545 000	8 651 875,00	1,14
DANONE	EUR	200 500	12 007 945,00	1,58
DASSAULT SYST.	EUR	324 000	13 296 960,00	1,75
ESSILORLUXOTTICA	EUR	87 200	18 285 840,00	2,40
HERMES INTERNATIONAL	EUR	9 675	22 891 050,00	3,00
L'OREAL	EUR	41 000	17 984 650,00	2,36
LEGRAND SA	EUR	115 000	11 295 300,00	1,48
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	27 950	23 301 915,00	3,06
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	1 002 911	13 860 230,02	1,82
PERNOD RICARD	EUR	39 000	5 848 050,00	0,77
SAINT-GOBAIN	EUR	83 500	6 006 155,00	0,79
SANOFI	EUR	105 000	9 550 800,00	1,25
TOTALENERGIES SE	EUR	167 000	10 599 490,00	1,39
TOTAL FRANCE			221 822 175,02	29,12
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	32 000	10 269 925,93	1,35
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	135 000	5 706 450,00	0,74
TOTAL IRLANDE			15 976 375,93	2,09
PAYS-BAS				
HEINEKEN	EUR	95 000	8 487 300,00	1,11
TOTAL PAYS-BAS			8 487 300,00	1,11
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	72 500	9 054 973,98	1,19
UNILEVER PLC	EUR	261 000	12 141 720,00	1,60
TOTAL ROYAUME-UNI			21 196 693,98	2,79
SUISSE				
GIVAUDAN-REG	CHF	4 300	17 752 557,18	2,32
NESTLE SA-REG	CHF	154 000	15 158 571,06	1,99
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	34 750	8 205 679,77	1,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL SUISSE			41 116 808,01	5,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			350 299 975,16	45,98
TOTAL Actions et valeurs assimilées			350 299 975,16	45,98
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 301024	EUR	100 000	97 896,97	0,01
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-08-24	EUR	200 000	197 314,66	0,03
TOTAL FRANCE			295 211,63	0,04
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			295 211,63	0,04
TOTAL Titres de créances			295 211,63	0,04
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
: LAZARD EUROPE CONCENTRATED ACTION A	EUR	6 000	4 807 620,00	0,63
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI IC	EUR	320	77 240 936,06	10,14
CG NOUVELLE ASIE Z	EUR	8 000	6 136 320,00	0,80
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	EUR	170 000	79 539 600,00	10,44
LAZARD ACTIONS EMERGENTES "I	EUR	40	3 925 641,60	0,52
LAZARD ALPHA EURO SRI I	EUR	7 000	4 661 300,00	0,62
LAZARD CAPITAL FI SRI PVC EUR	EUR	250	543 382,50	0,07
LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	EUR	17 500	6 564 425,00	0,86
LAZARD EURO CREDIT SRI RC EUR	EUR	2 883,15	4 082 021,43	0,53
LAZARD EURO MONEY MARKET "B	EUR	47,228	50 128 077,37	6,58
LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	EUR	860,762	4 047 879,63	0,53
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	EUR	12 159	25 059 334,23	3,29
LAZARD INVESTISSEMENT MICROCAPS	EUR	24 000	6 011 040,00	0,79
LAZARD JAPON "A	EUR	30 000	8 194 200,00	1,08
LAZARD NNOVATION IC	EUR	65 000	15 687 750,00	2,06
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	EUR	13 500	13 084 335,00	1,72
LAZARD SMALL CAPS France "A	EUR	4 250	13 216 140,00	1,73
LAZARD WELL-BEING ACTION EC EUR	EUR	3 000	3 495 390,00	0,46
NORDEN SMALL TC	EUR	10 012,21	1 126 774,11	0,15
NORDEN SRI	EUR	28 000	7 251 720,00	0,95
Ofi Invest ISR Monétaire CT C	EUR	33 732,012	77 962 438,09	10,24
TOTAL FRANCE			412 766 325,02	54,19
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			412 766 325,02	54,19
TOTAL Organismes de placement collectif			412 766 325,02	54,19
Titres mis en dépôt				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE TREASURY BILL ZCP 301024	EUR	400 000	391 587,88	0,05
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-08-24	EUR	300 000	295 971,99	0,04
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			687 559,87	0,09
TOTAL Titres mis en dépôt			687 559,87	0,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0624	USD	225	-351 822,92	-0,05
RY EURJPY 0624	JPY	40	71 886,28	0,01
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-279 936,64	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			-279 936,64	-0,04
TOTAL Instruments financier à terme			-279 936,64	-0,04
Appel de marge				
Appel Marge LAZARD	USD	379 968,75	351 822,92	0,05
APPEL MARGE LAZARD	JPY	-11 750 000	-71 886,28	-0,01
TOTAL Appel de marge			279 936,64	0,04
Créances			426 681,80	0,05
Dettes			-1 770 872,10	-0,23
Comptes financiers			-917 257,21	-0,12
Actif net			761 787 624,17	100,00

Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D	EUR	209 214,679	234,34
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	EUR	1 315 501,616	531,61
Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE part M	EUR	796 304,6541	16,84

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		-0,06	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	1 148 588,59	EUR	5,49	EUR
TOTAL	1 148 588,59	EUR	5,43	EUR

7. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier - 75008 Paris
345 081 897 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

-546 515,23 € Somme distribuable afférente aux revenus nets

48 365 723,49 € Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décident de leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente aux revenus nets

Action C : -699 925,37 € Capitalisation

Action D : -45 317,23 € Capitalisation

Action M : 198 727,37 € Capitalisation

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

Action C : 44 153 407,26 € Capitalisation

**Action D : 3 232 286,36 € Distribution
642,28 € Report**

Action M : 979 387,59 € Capitalisation

Pour l'action « D » : chaque actionnaire recevra un dividende unitaire net de de **15,22 €** qui sera détaché le **24 juin 2025** mis en paiement le **26 juin 2025**.

Rappel des exercices précédents :

<i>Exercice</i>	<i>Montant unitaire/action</i>
2024	5,49 €
2023	12,98 €
2022	17,92 €
2021	4,06 €
2020	5,15 €

8. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Patrimoine Croissance

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Patrimoine Croissance - Action M
Code ISIN :	FR0014008GH9
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 04 61 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	23/05/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 15/06/1988 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% FTSE Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% ICE BofAML Euro Government Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
5 ans

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 210 €	5 540 €
	Rendement annuel moyen	-67,9%	-11,1%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 910 €	10 140 €
	Rendement annuel moyen	-10,9%	0,3%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 610 €	13 500 €
	Rendement annuel moyen	6,1%	6,2%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 590 €	15 200 €
	Rendement annuel moyen	35,9%	8,7%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2019 - 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2015 - 30/01/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 - 30/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	64 €	438 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,6%	0,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,9% avant déduction des coûts et de 6,2% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,51% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	52 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Indicateur de référence : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% FTSE Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% ICE BofAML Euro Government Index 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :
Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France
Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCM Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Patrimoine Croissance



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Patrimoine Croissance - Action C
Code ISIN :	FR0000292302
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 04 61 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	23/05/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 15/06/1988 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% FTSE Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% ICE BofAML Euro Government Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
5 ans

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 080 €	5 290 €
	Rendement annuel moyen	-69,2%	-12,0%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 550 €	9 730 €
	Rendement annuel moyen	-14,5%	-0,5%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 150 €	12 780 €
	Rendement annuel moyen	1,5%	5,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 050 €	14 340 €
	Rendement annuel moyen	30,5%	7,5%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2019 - 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2015 - 30/01/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 - 30/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	616 €	1 906 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,3%	3,2% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,2% avant déduction des coûts et de 5,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,94% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	187 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	25% de la surperformance au-delà de l'indice composite de référence Indicateur de référence : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% FTSE Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% ICE BofAML Euro Government Index 0,18%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	17 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCC Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Patrimoine Croissance



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Patrimoine Croissance - Action D
Code ISIN :	FR0013295599
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 04 61 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	23/05/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 15/06/1988 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% FTSE Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% ICE BofAML Euro Government Index. Les constituants de l'indicateur sont exprimés en EUR. Les constituants de l'indicateur s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement. Cet indicateur composite correspond aux indicateurs représentatifs des différentes poches ou allocations envisagées.

La stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'exposition suivantes :

- de 50% à 100% de l'actif net en actions (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit en direct, soit via des OPC spécialisés) ou en OPC actions ;
- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculatives/high yield c'est-à-dire, notées ainsi par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 10% maximum de l'actif net) ou en OPC obligataires ;
- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ou en OPC monétaires ou monétaires court terme ;
- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds mixtes.

Il est cependant rappelé que les fourchettes des principales classes d'actifs, ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés et des anticipations du gérant.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisations, sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir des obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés, etc.) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc.).

Dans la limite d'une fois l'actif net, sans surexposition, la Sicav peut utiliser des futures, des swaps de change, des options sur actions et indices actions, des options de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers ;
- dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts ou actions de Fonds d'Investissement Alternatifs (« FIA ») français ou établis dans l'Union européenne ou de fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC. Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Distribution
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Distribution

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvré
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
5 ans

- Risque de crédit
- Risque de liquidité
- Risque de contreparties
- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	3 080 €	5 290 €
	Rendement annuel moyen	-69,2%	-12,0%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 550 €	9 730 €
	Rendement annuel moyen	-14,5%	-0,5%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 150 €	12 790 €
	Rendement annuel moyen	1,5%	5,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 050 €	14 340 €
	Rendement annuel moyen	30,5%	7,5%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2019 - 30/10/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2015 - 30/01/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 - 30/10/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	615 €	1 901 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,2%	3,2% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,2% avant déduction des coûts et de 5,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,94% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	187 €
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	25% de la surperformance au-delà de l'indice composite de référence Indicateur de référence : 45% SBF 120 ; 30% MSCI World All Countries ; 10% €STR Capitalisé ; 5% FTSE Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00% ; 5% ICE BofAML Euro Government Index 0,17%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	17 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=PCD Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Patrimoine Croissance

Identifiant d'entité juridique : 969500T0830716L4O754

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 67,01% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

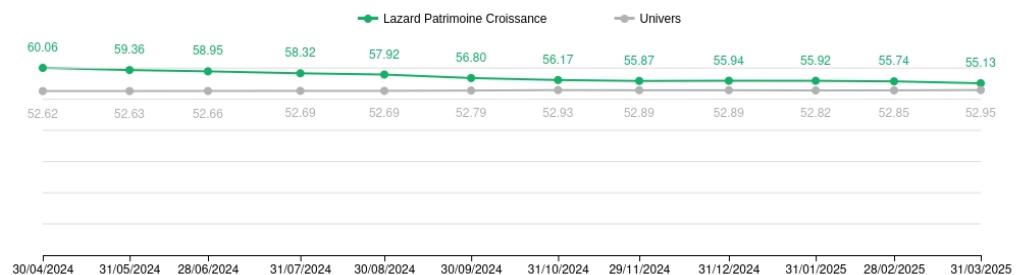
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

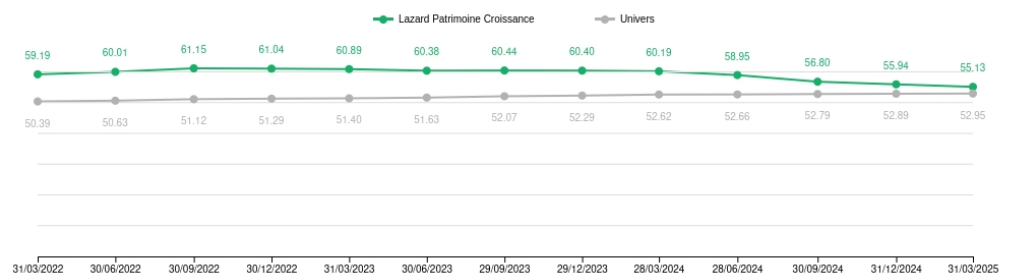
De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
80% STOXX 600 + 20% S&P 500

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	21,99%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	18,02%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	49,67%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	31,29%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	16,64%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	7,62%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	10,24%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	36,56%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligatoire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du 01/04/2024 au 31/03/2025

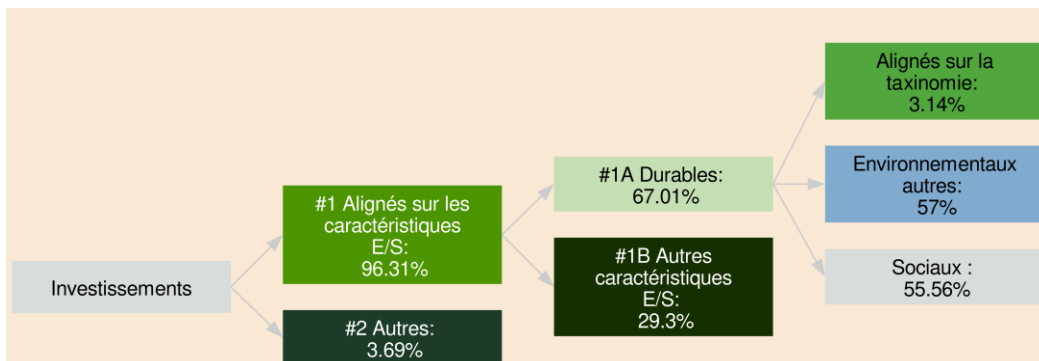
	Investissements les plus importants	Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	LAZARD ACTIONS AMERIC-A	OPC	10,91%	FRANCE
2	OBJECTIF MONETAIRE EURO-B	OPC	6,36%	FRANCE
3	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT C	OPC	4,84%	FRANCE
4	AMUNDI EURO LIQUIDITY SELECT PART OPC I C		4,80%	FRANCE
5	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	3,30%	FRANCE
6	ASTRAZENECA PLC	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	3,20%	ROYAUME-UNI
7	DEUTSCHE BOERSE AG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	2,75%	ALLEMAGNE
8	ESSILORLUXOTTICA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,64%	FRANCE
9	AIR LIQUIDE SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,46%	FRANCE
10	KONE OYJ-B	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,27%	FINLANDE
11	HERMES INTERNATIONAL	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,27%	FRANCE
12	MICROSOFT CORP	INFORMATION ET COMMUNICATION	2,26%	ÉTATS-UNIS
13	TOTALENERGIES SE	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2,19%	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

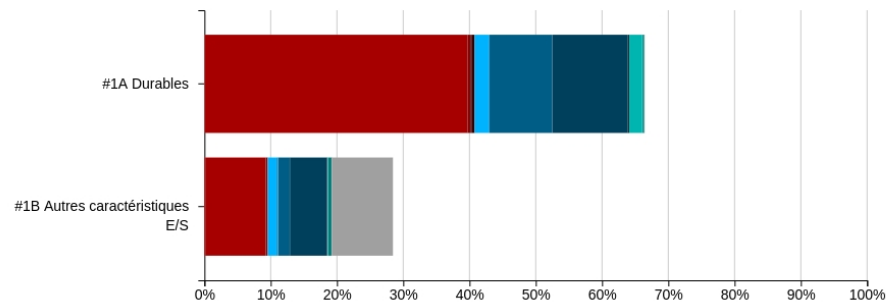
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Agriculture, sylviculture et pêche	0.05%	
Industries extractives	0.04%	0.14%
Industrie manufacturière	39.61%	9.11%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0.43%	0.28%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.16%	
Construction	0.50%	0.03%
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	2.10%	1.32%
Transports et entreposage	0.13%	0.21%
Hébergement et restauration		0.07%
Information et communication	9.49%	1.74%
Activités financières et d'assurance	11.40%	5.61%
Activités immobilières	0.20%	0.07%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.95%	0.08%
Activités de services administratifs et de soutien	0.30%	0.06%
Administration publique		0.48%
Enseignement	0.01%	0.01%
Santé humaine et action sociale	0.03%	0.02%
Arts, spectacles et activités récréatives	0.02%	0.01%
Autres activités de services		
OPC		9.21%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,44% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

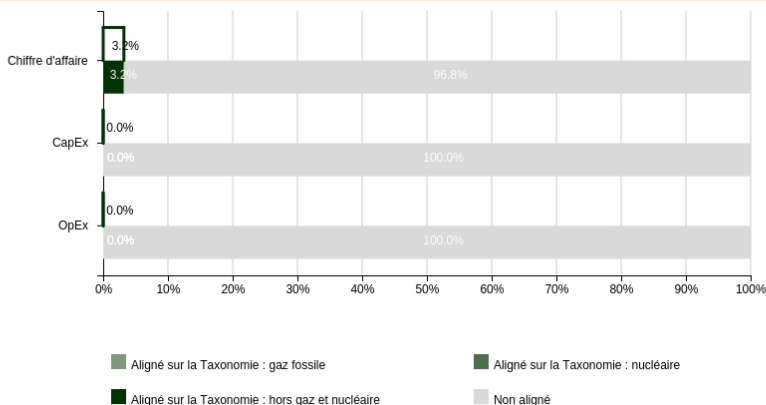
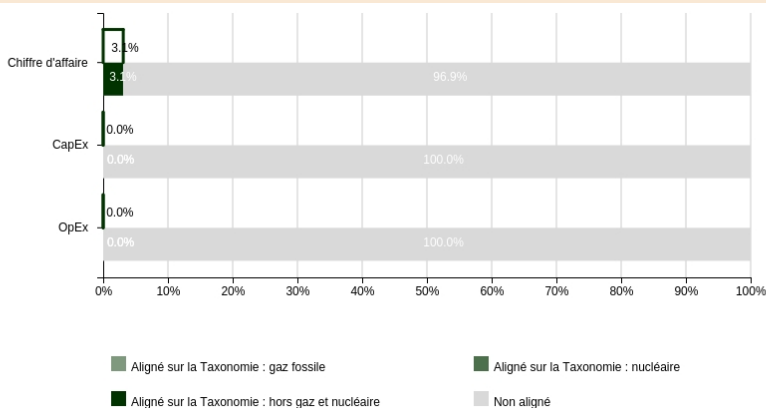
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 57,00%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 55,56%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 3,69%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions et obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les actions et obligations émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 96,31%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
80% STOXX 600 + 20% S&P 500

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.

Loi Energie Climat (LEC)

ART 29 : LOI ENERGIE CLIMAT (LEC)

L'information concernant l'article 29 LEC sera disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion,
https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fonds_71.html